

VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE

17 MAI 2021
18 H 53

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 mai 2021, à 18 h 53, par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

En raison de la pandémie de COVID-19 et en application des dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, la présente séance est tenue sans la présence du public et est publiée dès que possible sur le site Internet par un procès-verbal permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. À l'appel des points à l'ordre du jour, le directeur des Services juridiques et greffier fait la lecture du projet de résolution :

Le maire Martin Damphousse confirme le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour :

*14. Convention de bail amendée et refondue – Cogir CGI Varennes société en commandite
Autorisation de signature*

*15. Offre de vente d'immeuble amendée et refondue
Lots 6 149 827 et 6 149 828
Autorisation de signature*

*16. Offre de vente d'immeuble amendée et refondue
Lot 6 146 653
Autorisation de signature*

*17. Convention tripartite – Cogir CGI Varennes, société en commandite et Banque Nationale du Canada
Autorisation de signature*

18. Arrêtés ministériels 2020-033 – Poursuite des processus d'approbation référendaire pour certains dossiers – Ajustement à la liste (17-05-2021)

Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour et l'ensemble des membres acceptent l'ajout :

19. Demande de financement – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Réalisation d'un plan directeur pour la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse

MOMENT DE RECUEILLEMENT

RÈGLEMENTS

2021-261 Adoption – Règlement 924-1 modifiant le règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une portion de la route Marie-Victorin aux travaux

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 924-1 modifiant le règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une portion de la route Marie-Victorin aux travaux soit et est adopté.

2021-262 Règlement 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet – Modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l'emprunt

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :
« Règlement 923 :
Règlement 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet et décrétant à cette fin une dépense de 2 765 449 \$ et un emprunt de 2 230 000 \$ pour en acquitter le coût ».
2. Le montant de «2 230 000 \$ » est remplacé par le montant de « 2 765 449 \$ » à l'article 3.
3. L'article 4 du règlement 923 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit :
« Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 153 318.25 \$ provenant du fonds d'infrastructure et 433 068.21 \$ provenant du surplus accumulé non affecté ».
4. L'annexe A du règlement 923 est remplacée par l'annexe A jointe aux présentes.

**2021-263 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-063
Transformation d'un bâtiment principal
2330, chemin du Pays-Brûlé**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro SUE-2021-072 du 7 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-063 afin de de permettre la transformation d'une véranda 3 saisons en véranda 4 saisons, le tout, tel que déposé par les requérants en date du 15 avril 2021.

Le bâtiment principal est sis au 2330, chemin du Pays-Brûlé sur les lots 119-P et 303-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-213.

ADOPTÉE.

2021-264 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-068
Réparation des cheminées
2661, rue Riendeau

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro SUE-2021-073 du 7 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-068 afin de de procéder à la réparation des cheminées latérales, le tout, comme demandé par les propriétaires en date du 29 avril 2021.

Le bâtiment principal est sis au 2661, rue Riendeau sur le lot 6 003 680 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-465.

ADOPTÉE.

2021-265 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-042
Construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de plus de 20 m²
340, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro SUE-2021-074 du 7 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-042 afin de procéder à la construction d'un bâtiment accessoire, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 26 février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 340, rue Sainte-Anne sur le lot 6 002 872 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-644.

ADOPTÉE.

2021-266 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-064**
Modification d'une aire de stationnement
104, boulevard de la Marine (École Vision)

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro SUE-2021-075 du 7 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-064 afin de procéder à la modification d'une aire de stationnement, le tout, tel qu'illustré aux plans concept de Tessier Récréo-parc, dossier « 104 de la Marine », en date du 15 avril 2021.

Le bâtiment principal est sis au 104, boul. de la Marine sur le lot 6 147 824 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-512.

ADOPTÉE.

2021-267 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-065**
Modification d'enseignes pour un service à l'auto
320, boul. de la Marine (Tim Hortons)

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro SUE-2021-076 du 7 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-065 afin de procéder à la modification d'enseignes pour un service à l'auto, le tout, tel qu'illustré sur les plans concept de Pride Signs, dossier « Tim Hortons 320 de la Marine », en date du 14 janvier 2021.

Le bâtiment principal est sis au 320, boul. de la Marine sur le lot 6 148 516 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-564.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2021-268 **Réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 12 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Foraction inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet au montant de 1 224 000 \$ incluant une provision pour imprévus et les taxes, conformément à sa soumission du 4 mai 2021.

La dépense est conditionnelle au rehaussement de la dépense autorisée du règlement 923 au montant de 586 386.46 \$ taxes incluses par l'injection des montants suivants :

- 153 318.25 \$ taxes incluses provenant du fonds d'infrastructure;
- 433 068.21 \$ taxes incluses provenant du surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3556

ADOPTÉE.

2021-269 Réfection du pavage des rues Beaucourt et Doucet

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de réfection du pavage des rues Beaucourt et Doucet;

CONSIDÉRANT la réception de cinq soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 12 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Pavages Métropolitain inc. pour les travaux de réfection du pavage des rues Beaucourt et Doucet au montant de 1 694 999.99 \$ taxes incluses, conformément à sa soumission du 11 mai 2021.

La dépense est conditionnelle au rehaussement de la dépense autorisée du Règlement 923 au montant de 586 386.46 \$ taxes incluses par l'injection des montants suivants :

- 153 318.25 \$ taxes incluses provenant du fonds d'infrastructure;
- 433 068.21 \$ taxes incluses provenant du surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3556

ADOPTÉE.

2021-270 Reconstruction de tronçon des rues Guèvremont et Saint-André (phase 2)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la reconstruction de tronçon des rues Guèvremont et Saint-André (phase 2);

CONSIDÉRANT la réception de cinq soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 12 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction de tronçon des rues Guèvremont et Saint-André (phase 2) au montant de 2 279 431,34 \$ incluant les frais pour imprévus et les taxes, mais sans l'option prévue, le tout, conformément à sa soumission du 4 mai 2021.

La dépense sera financée par le règlement 922.

Certificat du trésorier numéro 3557

ADOPTÉE.

2021-271 Modification contractuelle – Drainage – Parc du Pré-Vert

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 6 898.50 \$ taxes incluses au contrat octroyé à l'entreprise Excavation Jonda inc. pour l'allongement de la tranchée drainante sur une distance supplémentaire de 40 mètres linéaires.

La dépense est conditionnelle à l'acceptation du transfert budgétaire ci-joint.

Certificat du trésorier numéro 3554

ADOPTÉE.

2021-272 Modification contractuelle – Installation de pieux – Parc de la Commune

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 13 279.62 \$ taxes incluses au contrat octroyé à l'entreprise Pieux Vistech pour l'installation de pieux vissés dans le cadre du projet de la passerelle dans le parc de la Commune.

La dépense financée par le transfert budgétaire ci-joint.

Certificat du trésorier numéro 3558

ADOPTÉE.

2021-273 Modification contractuelle – Travaux de resurfaçage de diverses routes en enrobé tiède flexible

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 26 533.87 \$ taxes incluses au contrat octroyé à l'entreprise Pavage Axion inc. pour les travaux de resurfaçage de diverses routes en enrobé tiède flexible afin d'ajouter un tronçon de 80 mètres linéaires sur le chemin Marie-Victorin.

La dépense sera financée par le règlement 924 et est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement 924-1.

Certificat du trésorier numéro 3555

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-274

Demande de financement – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – Réalisation d'un plan directeur pour la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT que les Villes de Varennes et Repentigny, l'Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Communauté métropolitaine de Montréal prévoient aménager un parc métropolitain sur l'île Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un plan directeur au préalable afin de valider la faisabilité, les règles applicables, les aménagements prévus et de doter les instances d'un outil d'aide à la décision pour la mise en place de ce parc métropolitain;

CONSIDÉRANT que les villes de Varennes et Repentigny et l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ont convenu de mandater la Ville de Varennes pour déposer toute demande d'aide financière liée à ce projet;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit satisfaire aux exigences du Programme pour bénéficier de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu

QUE la Ville de Varennes dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet de réalisation d'un plan directeur pour la création du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse indiqué ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

Que la Ville de Varennes signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

Que la Ville de Varennes signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

Que la Ville de Varennes signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Que Monsieur Sébastien Roy, Directeur général, soit autorisé à signer une convention entre la Ville de Varennes et la Communauté métropolitaine de Montréal et que Monsieur Mathieu Vallée, Chef de division – Environnement et développement durable au Service de l’urbanisme et de l’environnement soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l’assemblée à 18 h 55.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA